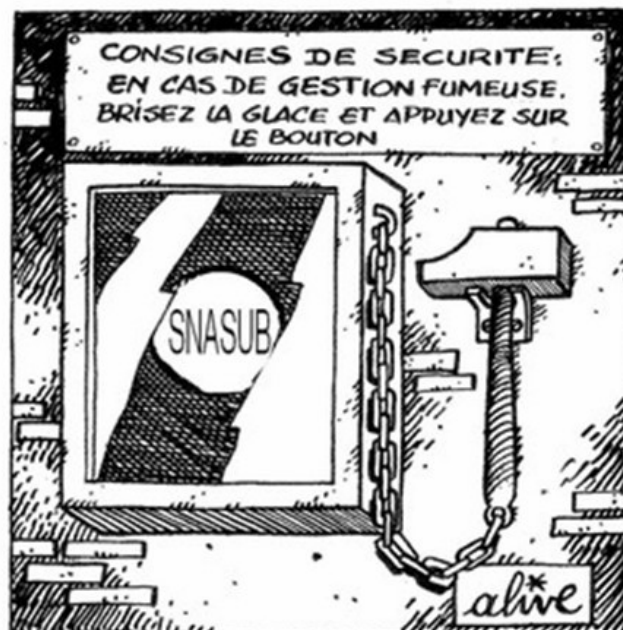


Sommaire :

- ▶ **Page 2 :**
- **déclaration du SNASUB-FSU**

- ▶ **Page 3 :**
- **la Réforme territoriale
et ses incidences**
- **organisation du rectorat Rentrée 2016**

- ▶ **Page 4 :**
- **informations diverses**
- **fermetures des services académiques
en 2016-2017**
- **questions diverses**
- **dysfonctionnement dans le recrutement
d'un chef de division**



Représentants du personnel au Comité technique spécial académique 2014 - 2018

TRUFFOT Geneviève	Rectorat	Titulaire	06.65.20.71.81	genevieve.salmero-truffot@ac-caen.fr
TISSANDIE Nicolas	DSDEN Manche	Titulaire	02.33.06.92.32	nicolas.tissandie@ac-caen.fr
FERRETTE François	DSDEN Orne	Titulaire	06.11.64.15.57	francois.ferrette@snasub-caen.fr
GUERARD Fabienne	DSDEN Calvados	Titulaire	02.31.45.95.73	fabienne.guerard@ac-caen.fr
GODEFROY Sandrine	DSDEN Calvados	Titulaire	02.31.45.95.98	sandrine.godefroy1@ac-caen.fr
HIE Magali	DSDEN Calvados	Titulaire	02.31.95.05.29 02.31.80.26.48	magali.hie@ac-caen.fr
LE GOFF Rémi	Rectorat	Suppléant	02.31.30.17.75	remi.le-goff@ac-caen.fr
FLEGO Isabelle	DSDEN Manche	Suppléante	02.33.06.92.07	Isabelle.Flego@ac-caen.fr
LECOMTE Aline	DSDEN Orne	Suppléante	02.33.32.51.88	aline.lecomte@ac-caen.fr
MARIE Alexandre	DSDEN Manche	Suppléant	02.33.06.92.16	alexandre.marie@ac-caen.fr
RYSER Agnès	DSDEN Manche	Suppléante	02.33.59.08.11	Agnes.Ryser@ac-caen.fr
LARCHER Gaëlle	Rectorat	Suppléante	02.31.30.17.23	Gaelle.Larcher@ac-caen.fr

Déclaration du SNASUB-FSU au CTSA du 12 mai 2016

Monsieur le recteur,

Nous souhaitons vous interpeller sur un certain nombre de sujets qui constituent l'actualité dans les services. Nous nous étonnons d'abord de l'ordre du jour qui ne correspond pas à la réglementation et de l'absence d'informations sur les réorganisations notamment dans les DSDEN.

Par exemple, nous avons appris la fermeture de l'IEN de La Ferté Macé pour la rentrée 2016. Cette fermeture aurait dû être portée à l'ordre du jour de ce CTSA et la réimplantation des postes doit nous être indiquée. Nous nous étonnons de cette fermeture qui ne correspond aucunement à une amélioration du service public et mettra en difficulté les enseignants. Il y a une réimplantation de l'IEN de Coutances à St Lô, mais là encore aucune information sur ce sujet.

La réforme territoriale dans son volet « coopérations renforcées » qui concerne notre ministère, deux nouveaux services obligatoires sont prévus au titre du décret du 10 décembre 2015 : un service des affaires régionales et un service interacadémique chargé du contrôle budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que de leur contrôle administratif et financier. Le décret du 10 décembre 2015 n'impose aucun autre service, les autres mutualisations interacadémiques sont laissées à la libre appréciation des recteurs. Nous rappelons notre opposition à toute tentative de service interacadémique qui conduirait à des fusions d'académies.

Par ailleurs, du point de vue de la procédure, nous demandons l'application de l'article 34 du décret du 15 février 2011 qui prévoit une consultation des CT sur l'organisation des services. Ni le CTA ni le CTSA n'ont été consultés sur les services envisagés. Nous demandons en conséquence qu'un vote ait lieu sur les réorganisations de services.

Un pôle académique de gestion des moyens enseignants du second degré est prévu à la rentrée et a été présenté au CTA du 25 mars 2016, projet qui a été rejeté unanimement par les syndicats. Nous nous interrogeons sur les motivations en vue de constituer cette plate-forme académique alors qu'aucun état des lieux n'a été produit. Pourquoi regrouper des missions qui fonctionnaient correctement dans les trois départements ? Pour notre part, ceci affaiblit la présence départementale de l'éducation nationale et retire de l'intérêt aux dossiers suivis jusqu'alors dans les départements.

Vous savez par ailleurs que toute réorganisation de services implique une réflexion sur la politique indemnitaire relative à la ventilation des postes dans les groupes de fonctions rattachés à la mise en place du RIFSEEP. Fermer ou ouvrir un service, voire en réorganiser un, peut entraîner une modification des postes et de leur profil. Nous souhaitons une information précise sur les modifications indemnitaire, un tableau actualisé des postes en services déconcentrés qui prendra en compte l'installation du pôle académique de gestion des moyens enseignants du second degré.

Nous saisissons l'occasion de ce CTSA pour vous demander la date du groupe de travail relatif au RIFSEEP puisque les modulations des indemnités devraient être portées à la connaissance des représentants du personnel au CTA du 4 juillet prochain.

Compte rendu du Comité technique spécial académique (DSDEN et rectorat) du 12 mai 2016

Réponse des autorités académiques à notre déclaration

En réponse à notre intervention, nous apprenons qu'un groupe de travail sur la RIFSEEP sera programmé prochainement avant le prochain CTA. (Nous apprenons à l'issue du CTSA qu'il aura lieu le 13 juin prochain).

Dans l'Orne, la circonscription de la Ferté-Macé disparaît et un redécoupage départemental englobe les écoles de cette circonscription dans Alençon 1. Une information a été faite auprès des inspecteurs, conseillers pédagogiques et le CTSD a été consulté. La secrétaire étant agent non titulaire, il n'y a pas de mesure de carte scolaire.

Dans la Manche, à la rentrée 2015, la carte des circonscriptions a été modifiée. Le siège de l'IEN de Carentan a été déplacé à Saint-Lô. Une réflexion est en cours dans le Nord pour regrouper les sièges sur Cherbourg. Dans le Centre, le siège de Coutances doit rejoindre Saint-Lô. Les personnels concernés ont été informés mais pas le CTSD (peut être en juin).

M. le recteur ne veut pas interférer avec les débats en CTSD et c'est pourquoi il n'y a pas eu d'informations à ce CTSA. La délimitation des compétences du CTSA et des CTSD peut interroger. Par exemple, les réorganisations internes des DSDEN sont-elles vues en CTSD ? Ceux-ci concernent très souvent les questions pédagogiques et les enseignants du premier degré. Le SNASUB-FSU maintient donc sa demande de pouvoir aborder tous les sujets en CTSA sinon celui-ci ne concernera que le rectorat ou des questions très générales. Nous demandons donc à ce que des changements d'organisations fassent l'objet d'une information au CTSA.

Réforme territoriale et sa mise en œuvre :

Rappelons qu'il n'y a pas de fusion des 2 académies (Caen et Rouen) mais une coopération renforcée qui impose pour l'administration une cohérence, une homogénéité dans les services de la région Normandie. 7 points sont obligatoirement visés : le schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ; la Formation professionnelle, apprentissage et orientation tout au long de la vie professionnelle ; l'Enseignement supérieur et recherche ; la lutte contre le décrochage scolaire ; le Service public du numérique éducatif ; l'utilisation des fonds européens ; la planification.

Le service interacadémique chargé du contrôle budgétaire, administratif et financier, le choix du recteur a été de l'installer à Rouen, le responsable sera sous l'autorité hiérarchique du recteur de Caen et sous l'autorité fonc-

tionnelle de chacun des deux recteurs Caen et Rouen pour leurs compétences propres.

Le service académique régional qui a un rôle d'articulation, de coordination et de pilotage des 2 académies, est dirigé par Mme Berrivin, nouvellement nommée secrétaire générale adjointe, administrateur, au rectorat de Caen.

Le recteur va au-delà des obligations réglementaires et propose un seul service DAFCO/DAFPIC pour les académies Caen et Rouen. L'architecture est non finalisée et sera présentée au prochain CTSA (automne 2016). Le recrutement se fera pour la rentrée et la mise en place du service au cours de l'année 2016-2017. Les changements majeurs concernant la formation interviendront plutôt pour la rentrée 2018.

Relations avec la Préfecture de région autour du décrochage, du sport, de la cohésion sociale ... Problème pour dialoguer et de fonctionner avec des systèmes différents. Par exemple, pour la culture, 2 délégations académiques (DAAC) qui travaillent avec une DRAC unifiée pour toute la Normandie. La DRAC demande à n'avoir qu'un seul interlocuteur de l'éducation nationale.

Pour l'international, idem. Il faudra plus de temps en ce qui concerne l'orientation. Que souhaite la Région ? La SPRO se met en place au niveau régional et l'éducation nationale devra s'adapter.

Organisation des services du rectorat - rentrée 2016

Plusieurs modifications sont prévues dans l'organigramme du rectorat à la rentrée 2016 (cf. organigramme en ligne sur le site du SNASUB-FSU).

Le Pôle des ressources humaines reste presque identique : DPE, DEPAP, DPEP, DIFOR. Création du bureau des relations sociales qui sera le point d'entrée unique pour les demandes des organisations syndicales et qui garantira une réponse de la part du recteur.

Il est créé un pôle finance et moyens d'enseignement qui comprend :

- DPPM (division de la prospective, de la performance et des moyens) : il regroupe le pôle de gestion des moyens second degré qui est la plateforme académique avec 7 agents (4 déjà en postes et 3 SAENES qui s'ajoutent). Dans les DSDEN, il devra y avoir 1 référent qui facilitera le dialogue avec les établissements ; l'ancienne DE (division des Etablissements) et la D2P (Division de la

Prospective et de la Performance) sont réunis dans cette nouvelle division.

- DAAGE (Division de l'Achat et des Affaires Générales)
- DSI (Direction des Systèmes d'Informations)
- DEC (Division Examens et Concours)
- DAF (Division des Affaires financières) : la plateforme CHORUS perdra 1 poste (service facturier) qui ira, par détachement, à la DDFIP (janvier 2017). La fiche de ce poste est à définir (a priori, un poste C voire B).
- Un service juridique placé sous l'autorité du secrétariat général est créé avec 3 personnes.

- Une Délégation académique à la vie scolaire est créée : recrutement en cours de 4 personnes pour l'EMS (équipe mobile de sécurité).

- Une Délégation académique à la santé et sécurité est créée : arrivée d'un médecin académique chargé du service médical en faveur des élèves, futur recrutement d'un CT infirmier académique et d'un ISST (dont le recteur est supérieur hiérarchique et dont les missions sont données par l'inspection générale au niveau national). Le secrétariat Santé/Social ne verra pas d'augmentation de personnels administratifs en appui malgré l'arrivée en plus du médecin en faveur des élèves et le futur recrutement du CT infirmier. Le service médical voit l'arrivée au 1^{er} avril du Dr Vial, CT médecin académique chargé du service médical en faveur des élèves. Ce médecin a rencontré les DASEN, visite les Centres Médicaux Scolaires et va prochainement rencontrer les SG des DSDEN.

- Une équipe de direction composée de 3 secrétaires généraux adjoints. Remarque : le poste d'administrateur (avant positionné sur le poste du chef de la DEFII) sert de support au poste de SG adjoint de région.

Un vote a eu lieu à la fin de la séance sur la réorganisation des services. 6 contre (FSU), 3 abstention (UNSA) et 1 pour (SGEN-CFDT).

La FSU a voté contre parce que le débat que nous portions allait à l'opposé de la réforme territoriale et de ses déclinaisons locales. Nous ne sommes pas d'accord avec la création du pôle de gestion des moyens second degré pour les raisons indiquées dans la déclaration.

Informations diverses

- Suppression à la rentrée du poste de secrétariat DEFII (80%) / DAGE (20%). La personne concernée aura un entretien pour discuter de son positionnement à la rentrée 2016.
- Arrivée le 23 mai prochain de M Collin, DRH.
- Création d'un chef de cabinet : Mme Roullée (arrivée début avril).
- Saint-Pierre et Miquelon : géré par le rectorat / compé-

tence complète du recteur en cours en matière budgétaire (fin d'une gestion directe par le ministère).

Calendrier de fermeture des services académiques :

Été 2016 : du 25 juillet 2016 au 16 août matin

Noël 2016 : du 23 décembre 2016 soir au 2 janvier 2017 matin

Ascension 2017 : 26 mai 2017

Été 2017 (prévision) : dernière semaine de juillet et 2 premières semaines d'août

Réorganisation des services et politique indemnitaire

Questionné par le SNASUB-FSU, le recteur a affirmé que les réorganisations de services ne doivent pas être en défaveur des agents. lorsqu'il y a changement de poste, il y a au moins le maintien de son montant indemnitaire.

Questions diverses

Les documents du centre rectoral de documentation seront déplacés à CANOPE : ils restent accessibles gratuitement pour la partie « non loisir » (documents de préparation aux concours...) En ce qui concerne la partie loisir (DVD...), la politique du prêt n'est pas arrêtée dans la convention rectorat/Canopé.

Demande de la répartition des postes de cat A au rectorat : sera fourni prochainement.

Local vélo au rectorat : sera déplacé prochainement

Personnels ATEE : réponse écrite à venir concernant leurs évolutions de carrière, rémunérations, promotions, RIF-SEEP, mutation...

Télétravail : le recteur est favorable à ce mode de travail. Il doit pouvoir être mis en place dès la rentrée prochaine. Un groupe de travail se réunira prochainement. Le télétravail est un mode de travail qui peut permettre d'éviter de longs déplacements. Le SNASUB-FSU rappelle qu'il est préférable de favoriser et de faciliter les mutations des personnels.

Un dysfonctionnement dans le recrutement d'un chef de division dénoncé par les syndicats :

Le futur chef de la DAF, qui a toutes les compétences pour occuper ce poste, n'est pas fonctionnaire. Le poste a été caché aux titulaires pour le mouvement intra académique alors qu'il y a une obligation de faire la plus large publicité d'un poste vacant avant de le proposer à un agent non titulaire. Cela fait perdre le bénéfice d'un vœu pour les AAE. Le SNASUB-FSU conteste l'argument qui consiste à vouloir disposer d'un agent directement opérationnel. L'employeur a des obligations à la fois de lutter contre la précarité et de former ses personnels. Sur ces deux points, les autorités académiques sont, ici, en défaut. Nous réaffirmons le besoin de former tous les personnels, de catégorie A, B ou C, afin de leur permettre de maîtriser leurs missions. Finalement, le recteur reconnaît la nécessité de revoir la procédure de ce recrutement.